



|   |                         |                  |
|---|-------------------------|------------------|
| Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Maire | POS approuv le :        | 16 décembre 1999 |
| Pour copie conforme, Le Maire   | Révision prescrite le : | 22 juin 2011     |
|   | Révision arrêtée le :   | 21 juillet 2016  |
|   | Révision approuvée le : |                  |

PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE ARCHITECTURE INTÉRIEURE

P. GAUDIN Paysagiste d.p.g. - R. BENOIT Architecte d.p.l.g. - D. GOUIN Architecte d'intérieur  
Membres de la S.C.M. Atelier du Triangle  
Espace Professionnel Molin Molette, 128, rue Paul-Baudouin, 42100 SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE, Loire (03 77 84 46 46) Email : atelier@triangle.fr

**Légende**

- UB Zone urbaine correspondant au bourg ancien
- UBj Secteur de la zone UB soumis au risque inondation
- UBj Secteur de jardins à préserver au centre-bourg participant à la trame verte urbaine
- UC Zone urbaine d'habitat pavillonnaire
- UCi Secteur de la zone UC soumis au risque inondation
- UCj Secteur de jardins à préserver au centre-bourg participant à la trame verte urbaine
- UH Zone d'habitat existant peu dense en-dehors du centre-bourg à conserver en état afin de préserver la qualité paysagère des sites (extension limitée, changement de destination et annexe)
- UX Zone urbaine d'activités artisanales ou industrielles
- UL Zone urbaine d'équipements sportifs
- ULi Zone urbaine destinée aux équipements touristiques soumise à l'ondoyance
- UE Zone urbaine d'équipements scolaire
- UES Secteur destiné aux équipements sanitaires médicaux sociaux
- 1AU Zone de développement à court terme destiné à l'habitat
- 1AUX Zone de développement à court terme destiné à l'activité
- N Zone Naturelle à protéger
- Nc Secteur de la zone Naturelle d'exploitation de la carrière
- Nco Secteur identifiant un corridor écologique
- Nico Secteur identifiant un corridor écologique en zone inondable
- Ni Secteur de la zone Naturelle soumis au risque inondation
- Ni Secteur d'équipements de loisirs et de tourisme
- Nii Secteur de la zone Naturelle destiné aux loisirs et de tourisme soumis au risque inondation
- A Zone Agricole
- Ap Secteur Agricole inconstructible pour des raisons paysagères
- Aco Secteur Agricole identifié comme corridor écologique
- Espaces Boisés Classés
- Emplacement réservé
- Secteurs de boisements repérés au titre du L 151 - 19° du code l'urbanisme
- Secteurs de zones humides repérés au titre du L 151 - 23° du code l'urbanisme
- ★ Secteurs bâtis ou bâtiments repérés au titre du L 151 - 19° du code l'urbanisme
- Sites d'exploitation agricole au moment de l'approbation du PLU

